

LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (*payable d'avance*).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois.... 7 fr. 00

Union Postale

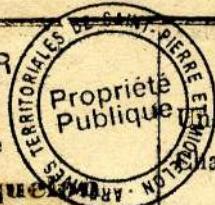
Un an..... 15 fr. 00. — Six mois.... 8 fr. 00

FERNAND MAZIER

DIRECTEUR

Quai de la Roncière

Saint-Pierre & Miquelon



PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40

A PROPOS DE PRISON

A propos de la prison, M. l'Administrateur vient de recevoir une de ces volées de bois vert dont forcément ou garde le souvenir, quelque indifférent que l'on soit à la critique.

L'article de la grande Vigie n'est pas long, mais il est suggestif et mérite d'être commenté tant il contient d'enseignement sur l'état mental de son auteur.

A entendre M. Légasse dans son journal, M. Antonetti lui aurait fait des promesses dont la réalisation est encore attendue.

Pas satisfait, M. Légasse nous fait cet aveu qu'il a demandé des faveurs, qu'elles lui ont été promises mais qu'elles ne lui ont pas été accordées: dont acte.

Le mécontentement de M. Légasse se fait surtout jour au deuxième paragraphe avec une certaine impertinence de langage quand on vient dire au chef de la colonie: **il faut bien que M. l'Administrateur sache qu'il est ici pour travailler avec nous.** Ce nous, tombant en fin de période, est d'un mirifique effet, et il dépeint bien toute la laideur de l'égoïsme de son auteur: **c'est moi.** Après tant d'outrecuidance, il n'y a plus qu'à tirer l'échelle, tant ce nous est révable de sous-entendu. En effet, M. l'Administrateur ne fait ou n'aura rien fait tout autant que ce ne sera pas pour ce nous si exigeant et au profit de ce nous qui se trifiche de tous les autres que nous sommes.

Bien vite le motif de mécontentement prend corps et il est exprimé sans ambiguïté: **il a déjà promis bien des choses et rien ne se fait.** L'accusation ne peut pas être plus directe et décidément M. Légasse a tenu à nous mettre au courant, dans un moment de mauvaise humeur, qu'il a demandé bien des choses qui lui avaient été promises et que rien ne se fait. Nous nous en doutions, car en fait la fonction dont il se prévaut tant ne lui sert qu'à cela: **demander et obtenir.**

Ce que M. Légasse a oublié est qu'il y a tout un monde de distance entre

promettre et tenir. A son intention spéciale, nous avons édité l'art de promettre et de ne pas tenir. Quoique nous ne savions passé maître en cet art, pourquoi voudrait-il encore monopoliser un système qui appartient à tout le monde?

A certains obséquieux, au nombre desquels nous le classons, on est quelquefois obligé, pour s'en débarrasser, de promettre des choses que l'on est bien décidé à ne pas accorder.

Sans aucun doute, ce doit être le cas de M. Légasse, car nous savons qu'il a tous les culots, mais cela ne suffit pas qu'il veuille et qu'il obtienne toutes les fantaisies pouvant lui passer par la tête. On le sait habile à amener l'eau à son moulin, ce n'est pas une raison de faire crever les autres de soif.

La Vigie continue: **quand on est bien logé et bien servi comme on l'est au gouvernement ou au château:** la comparaison ou la mise en parallèle vaut son pesant d'or; c'est l'antique seigneur de village, le réactionnaire en plein, qui se pose en opposition avec le représentant du Gouvernement qu'il traite du haut de Sa Grandeur seigneuriale.

Que sera la morgue de la famille quand la cathédrale sera érigée et l'évêque consacré? Ce jour-là, les bonnes bigotes elles-mêmes n'auront plus droit de prétendre au ciel sans la permission de Sa Majesté ou de Sa Grandeur. Que de gens naïfs pour ne pas voir qu'on les blusse jusqu'à abuser de leur foi religieuse et de leur avenglement fanatique.

Pourquoi, dans cet article critique, s'inquiéter tant du bien-être des prisonniers? Est-ce qu'ils sont d'habitude de si faible santé? Est-ce qu'il n'a pas un médecin chargé de les visiter? Est-ce qu'il n'y a pas une commission des prisons fonctionnant sous la présidence du procureur de la République? Est-ce que le chef du Service de Santé n'est pas là pour faire admettre ces malades à l'hôpital, quand il le juge à propos et sans distinction, en un mot sans faveur, ce que ne fit pas un certain Abadie-Bayro pour un prisonnier de marque.

Jusqu'ici nous savions que M. Légasse s'immiscait, avec une désinvol-

ture sans pareille, dans toutes les fonctions, mais nous ne le savions pas avoir le culot de se poser en quelque sorte comme médecin-inspecteur. Il est vrai qu'un charlatan se fait fort de tout faire, il arrache les dents sans douleur et bien d'autres extractions idem.

Nous n'exagérons rien en critiquant la teneur et le ton de l'article de M. Légasse, puisqu'il va jusqu'à dire que cette personne, actuellement à la prison, **devrait être à l'hôpital.** Il l'a donc auscultée téléphoniquement et aux rayons X? Et les médecins qui la visitent auprès de lui seraient des inhumains et des ânes, qu'ils nous pardonnent l'expression pour rendre la prétention de M. Légasse. Ces braves médecins, à entendre M. Légasse, ils ne savent rien et de plus ils ne sont pas humains.

Pour un peu, M. Légasse irait jusqu'à demander qu'on leur retire leur diplôme de docteur.

Tout ceci nous prouve jusqu'à quel point l'oppression de M. Légasse veut étendre sa domination; si on le laisse faire, il entend être maître de faire distribuer les secours médicaux à qui bon lui semblera, il en sera bientôt de même de ceux de la religion: hors de son église pas de salut et pas de médecin pour les infidèles!

LA PROVOCATION EN DUEL DUPUY-FROMY-MAZIER

Le samedi 31 août, on le sait, le Réveil sortait à onze heures du matin. A deux heures quelques minutes, M. Mazier père tombait sous les coups des frères Lefèvre accompagnés comme complices de MM. Messannot et J.B. Légasse. Ce qu'il y a de bon est que dans l'instruction, M. Louis Lefèvre a déclaré en quelque sorte être allé au château prendre le mot d'ordre, il a dit avec M. Letouzé, mais on est en droit de dire avec son Seigneur et Maitre, M. Louis Légasse.

Le lendemain, à onze heures et demie, M. Mazier recevait la visite de MM. Lamusse et Guillaume, qui, au nom du

docteur Dupuy-Fromy, venaient lui demander s'il était l'auteur de l'article « Honneur et Prestige », et de vouloir bien constituer ses témoins. Séance tenante, M. Mazier constitua ses témoins en la personne de MM. Benatre et Daygrand. S'étant présentés très courtoisement, les témoins demandèrent des nouvelles de la santé de M. Mazier et se retirèrent à la suite de plaisanteries dont M^e Guillaume est intarissable.

Depuis sept heures et demie du matin, M. Mazier savait que M. Dupuy-Fromy devait lui envoyer ses témoins; cette nouvelle était colportée en ville comme menace par M. Eugène Salomon, propre beau-frère du docteur Dupuy-Fromy. M. Anatole Farvacque avait été un des premiers privilégiés de cette nouvelle à sensation, car personne ne croyait le docteur Dupuy-Fromy si belliqueux, il fallait qu'en qualité de médecin il connut son adversaire bien bas pour en agir avec tant de courage!

A deux heures, les témoins de M. Mazier se réunissaient à ceux de M. Dupuy-Fromy, dont l'un (M. Guillaume) fut remplacé par M. Clavère.

M. Mazier donnait carte blanche à ses témoins en leur déclarant qu'il avait la certitude et la conviction que M. Dupuy-Fromy était l'auteur ou tout au moins le collaborateur de l'article : « Joli spectacle », dans lequel M. Mazier avait été outragé; par conséquent que son article « Honneur et Prestige » n'était que la réponse à des représailles anonymes dont il avait été l'objet.

Dans l'après-midi, les témoins de M. Mazier lui rapportaient le procès-verbal qui avait été signé par les représentants des parties et dans lequel il était dit que ses offres et explications n'avaient pas été acceptées et qu'une rencontre à l'épée avait été décidée aussitôt le rétablissement de M. Mazier, qui en ce moment courrait le danger de perdre l'œil droit par les coups qu'il avait reçus.

Le cartel du docteur Dupuy-Fromy fut accepté et tout Saint-Pierre fut étonné de lui savoir tant de velléité guerrière. Ce que l'on ne savait et ce qu'il faut que tout le monde sache, c'est que le docteur Dupuy-Fromy, avec ses grandes jambes et ses grands bras, avait pratiqué l'escrime à l'école des cadets de Brest ou de Toulon. Quant à la, pendant que son adversaire était tout à se faire soigner de sa tentative d'assassinat, le docteur Dupuy-Fromy demandait à son premier témoin, M. Clavère, de lui donner des leçons d'escrime pour lui refaire la main. Bien inspiré, M. Clavère a refusé net de se commettre aux exigences de son client, qui ne lui en a pas moins imposé de recevoir des leçons d'escrime données chez lui par son ami M. Robert Monier, un jeune et grand Bordelais pour lequel une aventure incohérente de plus ne compte pas. Donc, assidûment, le maître et l'élève se rencontraient tous les jours sur la route du Cap-à-l'Aigle dans une salle d'armes improvisée, à laquelle M. Monier avait fourni tout le matériel

nécessaire en masques protecteurs et épées de combat.

Est-il besoin de dire qu'à 57 ans M. Mazier n'avait jamais mis ni épée ni fleuret en main et que ses fils se souciaient peu, par piété filiale, de le voir aller sur le terrain. Malgré cette répugnance, quelques courtes leçons d'escrime lui furent données sur les derniers jours de sa maladie, quand on sut que M. Dupuy-Fromy se préparait avec tant d'ardeur sous le souffle d'une Egérie quelconque.

Pendant ce temps-là, le docteur Thibaud s'en allait faire son voyage de noces à Langlade, bien persuadé que son client ne serait pas en état d'aller sur le terrain avant son retour. Quel ne fut pas l'étonnement de M. Mazier d'apprendre un jour que le docteur Dupuy-Fromy avait en quelque sorte des suspicions sur les déclarations médicales de ses collègues. Atteint lui-même par cette suspicion mesquine, il offrit de se soumettre à l'examen du docteur du Estrées qu'il savait être l'ami intime du docteur Dupuy-Fromy.

Si tôt dit, si tôt fait; dans la soirée de ce même jour, le 18 septembre, M. le docteur Castaing se présentait fort aimablement avec le docteur Paillot pour procéder à une contre-visite de l'avversaire que les amis de M. Dupuy-Fromy avaient mis en si fâcheuse position.

Après un examen très approfondi de l'œil de M. Mazier, M. le docteur Castaing déclara péremptoirement que l'œil était en très mauvais état, qu'il ne pouvait dire quand il serait en état de servir, ajoutant qu'il fallait cependant que cette situation prenne fin. Toute la consultation étant faite par l'envoyé du docteur Dupuy, il refusa d'en faire procès-verbal et demanda d'être mis le lendemain en relations avec les témoins de M. Mazier.

Le lendemain à l'heure dite, MM. Benatre et Daygrand assistèrent avec le docteur Paillot à de nouvelles expériences, et le docteur Castaing constata de nouveau en leur présence que la portée de la vue de M. Mazier était réduite des 4/5 de celle ordinaire d'un homme; dans une chambre noire à l'aide d'un ophtalmoscope, M. le docteur Castaing signalait la trace de lésions anciennes de l'œil et aussi qu'il portait, après dix-huit jours, celles non moins apparentes des confusions violentes qu'il y avait reçues. Les témoins ayant déclaré ne pas faire état des lésions anciennes, le docteur Castaing rédigea les conclusions suivantes qui furent signées par son collègue M. Paillot: **on constate en outre une ecchymose des deux paupières de l'œil droit. Le champ visuel est rétréci. Dans ces conditions, nous estimons que M. Mazier ne peut, pour le moment, se servir de tous ses moyens physiques et qu'il y aura lieu de procéder à un nouvel examen.**

Dès vingt-quatre heures après, le docteur Dupuy-Fromy demandait, par l'in-

termédiaire de son témoin, à réunir nouveau la commission médicale d'examen, parceque la rédaction du procès-verbal ne lui plaisait pas. Les témoins de M. Mazier se refusèrent net à cette exigence nouvelle jusqu'au retour de M. le docteur Thibaud qui en déclara en qualité de médecin traitant. En effet, à propos d'un duel, que venait faire la science médicale du grand docteur, quand seul Dupuy-Fromy y était intéressé et qu'il avait confié ses intérêts à ses témoins et à son médecin de prédilection?

Au retour du docteur Thibaud, il fut décidé que le deuxième examen prescrit aurait lieu mardi l'après-midi; les trois médecins y assisterent et convinrent ce qui suit: **Nous avons constaté les mêmes lésions décrites dans le certificat du 18 Septembre 1907. Toutefois, il n'existe presque plus de traces de la contusion ecchymotique des deux paupières de l'œil droit.**

Aussitôt en possession de ce deuxième certificat, les témoins de M. Mazier se mirent à la disposition de ceux de M. le docteur Dupuy-Fromy. Dès le lendemain matin, les témoins se réunissaient et décidaient que la rencontre aurait lieu, M. Mazier ne voulant se retrancher ni derrière son âge, ni derrière son infériorité constatée de combattant, eu égard à la lâche provocation qui lui avait été faite quand il était un adversaire terrassé et que le docteur Dupuy-Fromy escomptait à ce moment et pendant tout le cours des pourparlers que son cartel n'aurait pas de suite, M. Mazier ayant assez à faire tête à une instruction tourmentée et à des descentes de justice.

DUEL DUPUY-FROMY-MAZIER

Mercredi l'après-midi a eu lieu au Rink, à trois heures, le duel projeté entre M. Mazier et le docteur Dupuy-Fromy. Depuis vingt-cinq jours, M. Mazier n'était sorti de chez lui que pour aller aux séances du juge d'instruction l'œil bâillé et toute la semaine précédente il avait assisté à des descentes de justice et à des essais de tir au revolver pour découvrir si réellement il avait tenté de se livrer à une tentative d'homicide volontaire sur la personne de ses assaillants.

A midi moins le quart, M. Mazier était prévenu par l'un de ses témoins que le duel aurait lieu à trois heures précises. A midi, il dînait, à une heure faisait sa toilette; entre une heure et deux heures et demie, faisait un bout de conversation avec deux amis qui avaient voulu le voir avant qu'il s'en aille.

A trois heures, le cœur aussi décidé que l'allure, M. Mazier se rendait seul au Rink où il trouvait les quatre témoins attendant leurs clients. Pour passer le temps, il se promenait de long

en large avec ses témoins, plaisantait sur des sujets divers aussi gaiement et sans plus d'affection que d'habitude.

M. Clavère, chargé de présider le combat, mit les deux adversaires en présence; le grand docteur faisait peur avec sa paleur livide, son grand corps mal proportionné et sa mèche de cheveux incolores lui tombant sur le front: c'était un spectre tenant une épée à la main.

Au commandement: Allez, Messieurs. M. Mazier s'élançait l'arme haute pour essayer de désarmer son adversaire par deux ou trois coups d'estoc raides et durs. M. Dupuy-Fromy avait raffermi la mollesse ordinaire de sa main en mettant un gant montant. M. Mazier n'avait pas pris cette précaution aristocratique, ayant confiance dans la fermeté et la nervosité de la main des Dagort qu'il possède.

Après ce premier choc, M. Mazier a vu son adversaire hésitant tondoyer dans le vide son arme étincelante et enfin se décider, à moitié fendu, à lui lancer le coup qui devait l'atteindre à la partie saillante du sein droit et ressortir à six ou sept centimètres plus loin après avoir frolé la côte, ce qui a fait dévier le coup.

Stupéfié de l'aspect de son adversaire, M. Mazier, très effacé heureusement, n'a pas songé à se mettre en garde et à se couvrir. Aussitôt blessé, il s'est contenté de mettre sa main sur la poitrine. C'est dans cette position qu'il reçut une entaille insignifiante au bras gauche.

De son pied, sans aide et sans la moindre défaillance, il est allé se faire examiner et panser par les docteurs Thibaud et Castaing assistés de l'infirmier-major Simon. La blessure étant double, elle a été séringuée par les deux extrémités pour la désinfecter, et c'est en plaisantant avec ses médecins et ses témoins que M. Mazier a supporté l'acuité de son pansement, leur disant que jamais il n'avait eu tant d'honneur d'être soigné par deux médecins à la fois aidés d'un infirmier-major. Ce qu'il craignait, et il l'exprimait, c'est que l'on fasse de lui une momie d'Egypte en l'entourant de tant de bandeslettes.

Une fois pansé et habillé, tout cela s'était fait debout, M. Mazier a remercié ses médecins et M. Simon de leurs bons soins, a pris congé d'eux en leur donnant à chacun une vigoureuse poignée de main. M. H. Paturel lui ayant offert de le transporter en voiture, il a refusé, voulant aller à pied quoique ayant le buste un peu raide par le corset sans baleine du docteur Thibaud.

Dans toute cette affaire qui pouvait avoir des conséquences graves, M. Mazier n'a eu qu'une émotion, c'est en revoyant ses enfants qui ignoraient sa rencontre et qui se sont jetés à son cou.

Cette attitude énergique et courageuse a été constatée par tous les témoins et par ceux qui assistaient au duel. Le grand docteur s'est retiré toujours aussi

blème, sans adresser un mot à qui que ce soit, le contraste de tempérament entre les deux adversaires était frappant.

En acceptant ce duel dans les conditions insolites dans lesquelles il lui était imposé, M. Mazier a voulu donner la preuve à ses lâches adversaires qu'il avait autant d'énergie et de courage pour tenir une épée qu'une plume; à ceux qui ont voulu terair son ruban, il a répondu en le tordant d'un éclat plus écarlate dans son propre sang; que ceux-là en fassent autant.

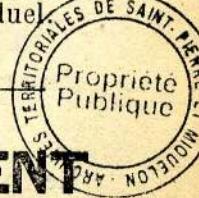
Malgré sa blessure double, M. Mazier va aussi bien que possible, à l'exception de quelques accès de fièvre inseparables de toute blessure. Ses amis, y compris les témoins de son adversaire, sont venus le voir ou ont fait prendre de ses nouvelles, le félicitant d'avoir montré tant d'entrain et de courage malgré ses 57 ans et qu'il ne connaissait pas le maniement des armes. Son ami, M. Théodore Clément, lui a également envoyé un télégramme de félicitations au nom de ses amis de Saint-Malo et de Granville.

Malgré ses résultats, l'issue d'un duel ne prouve rien et nous en donnons la preuve en mettant sous les yeux de nos lecteurs une décision du dernier congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, dont M. Mazier fait partie, et qu'il n'a pas voulu invoquer pour se retrancher derrière. A de trop grandes lâchetés, il a voulu à toute force répondre par une bravade, quelque périlleuse qu'elle fut, pour conserver son indépendance et la liberté de penser et d'écrire suivant les principes de républicanisme qui ont dicté toutes ses actions et qui l'ont fait se consacrer sans arrière-pensée à la défense de son pays natal.

Vœu du Congrès de 1905 sur l'interdiction du duel:

Le Congrès de la Ligue des Droits de l'Homme, considérant que le duel, étant d'origine cléricale, ne saurait entrer dans l'organisation d'une société laïque; qu'il ne prouve que l'adresse, la force ou la chance du vainqueur et nullement son bon droit; que l'œuvre de progrès qui a toujours été poursuivie par la Ligue des Droits de l'Homme ne saurait comporter cette idée barbare et grossière; soit de vengeance, soit du droit du plus fort; que l'affirmation de ce droit par le duel est la négation même de l'idée de justice sur laquelle repose la Ligue des Droits de l'Homme; que des hommes d'idées émancipées, et même des adversaires déclarés du duel ont pu se trouver contraints par la force de l'opinion publique à satisfaire à ce préjugé qu'ils condamnent eux-mêmes; persuadé que c'est par l'exemple plus que par tous les propagandes que sera hâté l'avènement de l'ère de liberté, de fraternité, de justice, et que c'est à une grande association démocratique qu'il appartient de prendre l'initiative de mesures propres à

délivrer la démocratie de cet usage peu digne des nations civilisées; condamne l'usage du duel et émet le vœu que les membres de la Ligue des Droits de l'Homme soient suffisamment convaincus par cette décision pour pouvoir braver l'usage admis sans avoir à craindre de se voir accuser de lâcheté pour avoir eu le courage de refuser un duel.



COUP DE VENT

La semaine dernière, mercredi et jeudi, nous avons éprouvé une grosse brise de vent de nord-ouest, qui en dehors a été un coup de vent plus par sa durée que par sa violence.

Espérons que goélettes et navires n'auront pas trop souffert de ce mauvais temps avant-coureur de ceux de fin de campagne. Nous voilà en effet dans la saison où d'un moment à l'autre notre flotte de pêche va se trouver exposée à subir des coups de vent d'automne. Comme nous le disions, il est à souhaiter qu'ils ne soient pas cause de nouveaux malheurs.

Saint-Pierre a déjà été trop éprouvé dès le printemps par la perte de deux goélettes locales montées par près de quarante marins du pays.

Cette perte a jeté assez de deuils pour que Saint-Pierre ait payé son tribut aux sinistres qui font chaque année des veuves et des orphelins.

Une dizaine de goélettes sont rentrées depuis le coup de vent avec des pertes; la plupart n'ayant perdu que leur câble sont déjà reparties. La goélette «Ondine» de la maison Thomazeau a été la plus éprouvée. Elle a perdu toutes ses lignes, ses doris, et a eu un homme écrasé.

La brume et le calme qui ont régné depuis le coup de vent jusqu'à mercredi soir sont peut-être cause qu'il n'y a pas eu plus de bateaux à rentrer, d'autre part il est certain que sur la quantité de ceux qui ont perdu leur câble, beaucoup avaient encore de quoi mouiller.

Voici les arrivages: Bayonnaise, 4 doris écrasés; Terre-Neuve, 3 doris écrasés et perdu son câble; Yvelnoise, perdu son câble; Augustine, perdu son câble et ses lignes; Alsacienne et Canadienne, perdu leur câble; Manche, perdu câble et lignes.

ANNONCES & AVIS

MANUFACTURE DE DORYS
des îles Saint-Pierre et Miquelon

VENTE PUBLIQUE pour cause de liquidation

Le mardi 8 octobre prochain, à deux heures de l'après-midi, il sera procédé, dans les locaux de la Société, à la vente aux enchères publiques de :

1° Dorys neufs, bordages et planches à dorys, courbes, clous, ferrures etc.

2° Une machine à vapeur, scies et divers outils et accessoires, 2 chariots etc.

3° Les matériaux composant le grand magasin de dépôt.

Pour plus amples renseignements, s'adresser à MM. Gloanec et Daygrand, liquidateurs.

A VENDRE

UNE MAISON A ÉTAGE

Elevée sur cave et située sur la route du Cap à l'Aigle, avec vue magnifique sur la rade.

Egalement des meubles de salon et de salle à manger et divers articles de ménage.

S'adresser à M^{me} O. LECHARTIER

A VENDRE pour cause de départ

Meubles et objets divers. — Utensiles de ménage et de cuisine.

S'adresser à M. G. DAYGRAND

AVIS

LIQUIDATION COLOMBEL

Le Jeudi 10 Octobre prochain, il sera procédé à la vente publique des articles restant en magasin.

A VENDRE

UNE MAISON

Disposée pour la pêche et le commerce, avec eau dans la cave, échouerie, grave, magasin et jardin.

Mise à prix 4,500 fr.

S'adresser à M. Courcier, à l'Île aux Chiens.

AVIS

On demande un porteur de pain en ville.

S'adresser à M. G. DAGORT

AVIS

Jeudi 3 octobre 1907, au domicile de M. O. Cellier, à l'Île aux Chiens, vente publique de diverses marchandises consistant en quincaillerie diverse; terre glaise; bascules, chaudières à graisse; literie, table de salle à manger, table de salon, fer en barres, camions et divers autres articles.

A VENDRE

Objets d'ameublement, salle à manger, chambres à coucher, salon.

S'adresser chez M. BENATRE

A VENDRE

TER TÉRALES DE SAINT-PIERRE
Propriété
Publique
ARCHIVES
DU GOUVERNEMENT

1° Divers articles d'exploitation tels que chalands, pompe aspirante et foulante, etc.

2° Diverses marchandises telles que caisses à morue assorties, allonges en fer pour cales et constructions. etc.

3° Divers objets mobiliers.

A VENDRE ou A LOUER

Ensemble ou séparément

L'HABITATION BEUST & FILS

Comportant magasins à sel, à morue, à marchandises; sécherie à morue (système Whitman), charpenterie, tonnellerie, comptoir, écuries, boulangerie, maisons d'habitation, graves, cales, prairies, etc.

S'adresser chez M. J. Nicolas

AVIS

Le monopole de représentation des Corderies de la Seine lui ayant été concédé, le soussigné a l'honneur d'informer MM. les armateurs qu'ils trouveront chez lui à de bonnes conditions :

Avançons, Bitord, Câbles acier français et anglais, Câbles manille, Coco pour aussières, sabailles et bosses de doris, Funin pour rides, Etoupe filée, Fil de fer pour haubans de 6 m/m à 4 p., fil fer d'amarrage de toutes grosseurs, Fil d'acier de 6 à 10 m/m, Lignes de pêche, d'amarrage, Orains, Ralingue manille et goudronnée, Taraud.

E. BENATRE

Le Gérant, Fernand Mazier.

St-Pierre Miquelon. — Imp. du Réveil.